



VILLE DE BLÉRÉ

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six avril, le conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bléré, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Daniel LABARONNE – Maire.

Etaient présents : M. LABARONNE Daniel, M. CHANTELOUP Lionel, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude, Mme BAGAS Emmanuelle, M. BOUVIER Jean-Pierre, Mme PAPIN Gisèle, M. GOETGHELUCK Patrick, Mme ROY Marie-Laure, Mme CAPPELLE Françoise, Mme BONNELIE Catherine, M. FERON Pascal, M. NEBEL Fabien, M. RAUZY Bruno, M. REUILLON Jean-Jacques, Mme MAUDUIT Anne, M. RAFEL Jean-Serge, Mme MARTIN Christiane, M. DUTARDRE Roger, Mme DUFRAISSE Sylvie, Mme PIERROT Sabrina

Absents excusés : M. ROUX Didier (pouvoir à M. CHANTELOUP Lionel), Mme BOUQUET Micheline, Mme CURASSIER-LAURIER Nathalie, M. FIALEIX Christophe (pouvoir à Mme BAGAS Emmanuelle), M. BRUNO Lionel (pouvoir à M. GOETGHELUCK Patrick), Mme LAINE Isabelle, M. GONZALEZ Franck (pouvoir à Mme PIERROT Sabrina), M. LIMAS Mathieu (pouvoir à Mme DUFRAISSE Sylvie)

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.
M. Patrick GOETGHELUCK est nommé secrétaire de séance.

INVITATION EN DEBUT DE SEANCE

M. le Maire a invité Madame Karine ROY, conseillère en insertion professionnelle au sein de l'Entraide Cantonale de MONTLOUIS.

Cette association à but non lucratif est implantée en Indre-et-Loire depuis plus de 25 ans. Elle offre des services de ménage, repassage, jardinage, petits travaux d'entretien, bricolage, aide à domicile, garde d'enfants... pour des particuliers, des entreprises mais également des collectivités locales.

L'association aide ainsi au retour à l'emploi de personnes au chômage, dans une démarche solidaire.

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE – conseil municipal du 8 mars 2016

→ Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal, sans observation.

1. AFFAIRES FINANCIERES

1.1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission culture et vie associative s'est réunie le 30 mars pour examiner les demandes de subventions reçues en mairie et faire des propositions aux membres du conseil municipal.

M. le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter une proposition supplémentaire concernant le Football Club Bléré Val de Cher, suite au dossier de subvention présenté par l'association et suite à une réunion avec ses dirigeants.

→ Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de statuer sur la demande de subvention du Football Club.

→ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les montants de subventions indiqués dans le tableau ci-dessous :

- à l'unanimité des votants – 1 abstention – pour la subvention du Football Club Bléré Val de Cher ;
- à l'unanimité pour toutes les autres subventions.

VELO-CLUB BLEROIS	1 958
JUDO BLERE VAL DE CHER	5 500
TENNIS BLERE VAL DE CHER	7 500
BLERE-LA CROIX TWIRLING BATON	300
TENNIS DE TABLE BLERE VAL DE CHER	2 800
PETANQUE BLERE VAL DE CHER	1 000
AVIRON BLERE VAL DE CHER	1 500
BLERE VOLLEY BALL	500
S.G.A. BLERE VAL DE CHER	8 600
HANDBALL BLERE VAL DE CHER	21 500
FOOTBALL CLUB BLERE VAL DE CHER	8 000
VIE LIBRE 37	300
ORCHESTRE D'HARMONIE	3 500
AMICALE DU PERSONNEL	4 500
LACIM	200
COUP DE POUCE	3 500
ADMR	350
COMITE DES FETES	300
AUTOUR DE L'ORGUE	1 500
COMITE DE JUMELAGE - BLERE GARREL	500
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	800
BLERESSENTIEL	500
ECOLE DE MUSIQUE	6 600
APE	250
COOPERATIVE ECOLE BALZAC USEP	2 500
OFFICE DE TOURISME	1 000
Secours populaire départemental	100
Secours catholique Indre et Loire - équipe de Bléré	100
Entraide addiction	250
Touraine mémoire 44 (exposition du 8 mai 2016) subvention exceptionnelle	250
Prévention routière	150

Montant total = 86 308 €

1.2. ASSAINISSEMENT – CREATION D’UN TARIF POUR LE CONTROLE DES BRANCHEMENTS LORS D’UNE VENTE IMMOBILIERE

Les membres de la commission voirie-eau-assainissement proposent un tarif de 120 € par contrôle réalisé dans le cadre d’une vente immobilière.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- **décide de créer un tarif pour le contrôle des branchements assainissement lors d’une vente immobilière ;**
- **fixe ce tarif à 120 € par contrôle.**

1.3. VENTE D’UNE DEBROUSSAILLEUSE ET D’UN BROYEUR – PRIX DE VENTE

L’acquisition d’une débroussailleuse et d’un broyeur d’accotement est inscrite dans le budget 2016 et les devis sont signés.

M. le Maire et M. CHANTELOUP proposent de revendre les anciens matériels, qui restent dans un bon état de fonctionnement pour un usage moins « intensif » que celui de nos services.

Les prix de vente proposés sont :

- débroussailleuse : 4 800 €
- faucheuse : 2 400 €

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- **décide de vendre les 2 matériels mentionnés ci-dessus ;**
- **valide les prix de vente proposés.**

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES – MISE A JOUR

Le conseil municipal doit se prononcer sur la suppression d’un poste d’adjoint technique de 2^{ème} classe, suite à un départ en retraite, et sur la création d’un poste d’adjoint d’animation de 2^{ème} classe, à temps non complet. Ces modifications concernent le secteur périscolaire. La responsable de l’accueil périscolaire fait actuellement partie des agents non titulaires (en CDD) ; cette création de poste lui permettra de devenir un agent titulaire.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- **décide de supprimer un poste d’adjoint technique de 2^{ème} classe ;**
- **décide de créer un poste d’adjoint d’animation de 2^{ème} classe, à temps non complet, soit 32/35^{ème} ;**
- **approuve le tableau des effectifs modifié comme présenté ci-après.**

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	POSTES OUVERTS	EFFECTIFS		DONT TEMPS NON COMPLET	
			POURVUS	VACANTS	NB POSTES	TEMPS TRAVAIL
SECTEUR ADMINISTRATIF						
attaché principal	A	2	1	1		
rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	0		
rédacteur	B	1	1	0		
adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	1	2		
adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	0	2		
adjoint administratif 1ère classe	C	2	2	0		
adjoint administratif 2ème classe	C	2	2	0		
TOTAL			8			
SECTEUR TECHNIQUE						
technicien principal 1ère classe	B	1	1	0		
agent maîtrise principal	C	1	1	0		
adjoint technique principal 1ère classe	C	0	0	0		
adjoint technique principal 2ème classe	C	3	1	2		
adjoint technique 1ère classe	C	4	2	2		
adjoint technique 2ème classe	C	24	18	6	1	28 / 35 ^{ème}
adjoint technique 2ème classe / CDI	C	1	1	0	1	23 / 35 ^{ème}
adjoint technique 2ème classe / CDI	C	1	1	0	1	13 / 35 ^{ème}
adjoint technique 2ème classe / CDI	C	1	1	0	1	12 / 35 ^{ème}
TOTAL			26			
SECTEUR ANIMATION						
adjoint d'animation 2ème classe	C	1	0	1	1	32 / 35 ^{ème}
TOTAL			0			
SECTEUR SOCIAL						
ATSEM 1ère classe	C	1	1	0		
TOTAL			1			
SECTEUR POLICE						
brigadier chef principal	C	1	1	0		
brigadier	C	1	0	1		
gardien	C	1	1	0		
TOTAL			2			
			37			

2.2. REGIME INDEMNITAIRE – MISE A JOUR

Le régime indemnitaire est institué par une délibération du 23 septembre 2009. Le conseil municipal a délibéré sur une mise à jour le 24 septembre 2014 (pour l'intégration de nouveaux grades) et le 3 novembre 2015 (pour l'augmentation des coefficients maximum de majoration des primes).

M. le Maire propose une nouvelle mise à jour suite à la modification du tableau des effectifs. En effet, le grade d'adjoint d'animation n'est pas prévu dans le régime indemnitaire actuel, le conseil doit donc délibérer pour l'intégrer et permettre le versement des primes correspondantes.

→ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie les dispositions du régime indemnitaire comme indiqué ci-après :

Chapitre 2 – Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Article 6 : ajout du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Cadre d'emploi	Grade	Fonctions ou service	Montant annuel moyen de référence (au 1 ^{er} juillet 2010)	Coefficient de majoration maximum accordé par le conseil municipal
Adjoint administratif	Principal 1 ^{ère} classe	administratif	476,10	5
Adjoint administratif	Principal 2 ^{ème} classe	administratif	469,67	5
Adjoint administratif	1 ^{ère} classe	administratif	464,30	5
Adjoint administratif	2 ^{ème} classe	administratif	449,28	5
Agent de maîtrise	Principal	technique	490,05	5,5
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	technique	469,67	5,5
Adjoint technique	Principal 1 ^{ère} classe	technique	476,10	5
Adjoint technique	Principal 2 ^{ème} classe	technique	469,67	5,5
Adjoint technique	1 ^{ère} classe	technique	464,30	5
Adjoint technique	2 ^{ème} classe	technique	449,28	5
Adjoint animation	2 ^{ème} classe	périscolaire	449,28	5,5
ATSEM	1 ^{ère} classe	école	464,30	5
Agent police municipale	Brigadier	police	469,67	5
Agent police municipale	Gardien	police	464,30	5
Agent police municipale	Brigadier-chef principal	police	490,04	5,5

Article 9 : les critères de modulation retenus pour l'IAT sont les mêmes pour les agents de la filière administrative, de la filière technique et de la filière animation : le grade détenu, le niveau des fonctions exercées et l'encadrement d'une équipe. Cette évaluation sera appréciée à travers la notation annuelle et le système d'évaluation mis en place au sein de la collectivité. Les coefficients individuels sont fixés par le Maire en référence au système d'évaluation.

Chapitre 3 – Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Article 11 : ajout du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'heures maxi
Rédacteur	Rédacteur	25
Rédacteur	Principal 2 ^{ème} classe	25
Adjoint administratif	Principal 1 ^{ère} classe	25
Adjoint administratif	Principal 2 ^{ème} classe	25
Adjoint administratif	1 ^{ère} classe	25
Adjoint administratif	2 ^{ème} classe	25
Technicien supérieur	Principal et en chef	25
Agent de maîtrise	Principal	25
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	25
Adjoint technique	Principal 1 ^{ère} classe	25
Adjoint technique	Principal 2 ^{ème} classe	25
Adjoint technique	1 ^{ère} classe	25
Adjoint technique	2 ^{ème} classe	25
Adjoint animation	2 ^{ème} classe	25
ATSEM	1 ^{ère} classe	25
Agent police municipale	Brigadier	25
Agent police municipale	Gardien	25
Agent police municipale	Brigadier-chef Principal	25

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLERE VAL DE CHER

3.1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL BLERE VAL DE CHER – RAPPORT D’ACTIVITE 2015

La communauté de communes Bléré Val de Cher a transmis le rapport d’activité 2015 du syndicat. Ce rapport est transmis par la CCBVC suite à la dissolution du syndicat au 31 décembre 2015 et la reprise du service par la communauté de communes.

→ **Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport d’activité du syndicat.**

3.2. MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION LOGICIELS METIERS

La CCBVC met à la disposition gratuite des communes membres des outils désignés sous l’appellation « logiciels métiers », notamment pour la dématérialisation des marchés publics.

Chaque commune membre dispose d’un accès privatif sur le site « e-marchespublics.com » pour la mise en ligne des dossiers de consultation des entreprises et pour la réception des offres électroniques. Le système existe depuis 2005 et nos services l’utilisent pleinement depuis sa mise en œuvre.

La CCBVC souhaite aujourd’hui régulariser la mise à disposition en signant une convention avec chaque commune. Cette démarche s’inscrit dans le schéma de mutualisation des services.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- **valide le projet de convention « logiciel métiers » entre la commune et la communauté de communes Bléré Val de Cher ;**
- **autorise M. le Maire à signer le document.**

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

● Décisions et arrêtés du Maire pris dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le conseil municipal

- décision n° 2016-5 du 25/02/16 : aménagement de la rue Gambetta – demande de subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux.

- décision n° 2016-6 du 07/03/16 : assainissement de la Hardionnerie – attribution du marché à l’entreprise STABI SOL – 37150 CIVRAY DE TOURAINNE – pour un montant de 15 150,00 € HT.

- décision n° 2016-7 du 08/03/16 : bibliothèque – rénovation des façades – attribution du marché à l’entreprise CAZY Guillaume – 37210 ROCHECORBON – pour un montant de 32 291,13 € HT.

- décision n° 2016-8 du 10/03/16 : le loyer mensuel du logement n° 5 – 22 rue des Déportés – est fixé à 350 € (loyer révisé suite aux travaux).

● **Comptes-rendus des commissions :**

- **commission urbanisme : 16 mars**

Avis sur les permis de construire, avis sur les déclarations préalables, avis sur les certificats d'urbanisme

- **commission culture et vie associative : 30 mars**

Etude des demandes de subventions

- **commission voirie-eau-assainissement : 12 avril**

Point sur les travaux en cours : rue de la Varenne et travaux effectués par la CCBVC

Présentation du NOUVEAU projet d'aménagement de la rue Gambetta

Assainissement : tarif pour les contrôles en cas de vente immobilière

Bassin de rétention de la Binetterie : point sur le dossier

- **commission immobilière : 25 avril**

Avis sur les DIA (pas de préemption), avis sur les projets de ventes et d'acquisitions qui sont en cours de négociation.

- **commission cadre de vie :**

Compte-rendu des réunions organisées dans les quartiers, présentation des demandes formulées par les habitants.

● **Commission extra-municipale Bléré ville amie des abeilles et des oiseaux :**

Pas de nouvelle réunion

● **CCAS : conseil d'administration du 21 avril**

- Association des résidents de l'EHPAD : subvention pour un séjour vacances

- Portage de repas à domicile : validation du cahier des charges et des critères d'attribution des aides

- Préparation des repas des seniors : 25 septembre et 9 octobre

- Bourse au permis de conduire : validation de 4 dossiers

La séance est levée à 21h40.